

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

<b>DELIBERATION N°CD2026-04/3/25 DOSSIER N°7376</b>	<b>CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ, LA MAISON DE L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE POUR LA PÉRIODE 2025-2028</b>
---	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER  
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ, LA MAISON DE L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE POUR LA PÉRIODE 2025-2028**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU le rapport CD2026-04/3/25 de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

**DÉCIDE,**

- d'approuver la convention pluriannuelle entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, l'Agence Régionale de Santé, la Maison de l'Autonomie et le Conseil départemental de la Creuse pour une durée de quatre ans.

- d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer la convention pluriannuelle 2025-2028, jointe en annexe à la présente délibération.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**